



# PRÉFET DE LA SOMME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 27 décembre 2023

### RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Par arrêté du 19 décembre 2023, publié au Journal Officiel du 27 décembre 2023, la commune de Saint-Blimont a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse / réhydratation des sols pour la période comprise entre le 1er juillet 2022 et le 31 août 2022.

**Les personnes concernées qui n'auraient pas déclaré le sinistre disposent d'un délai de trente jours à compter de la date de publication de l'arrêté, soit au plus tard le 26 janvier 2024, pour contacter leur compagnie d'assurance afin d'obtenir l'indemnisation de leur préjudice.**

Pour toute question, vous pouvez contacter le service interministériel de défense et de protection civiles au 03.22.97.80.80.

**Service communication et  
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48  
Mél : [pref-communication@somme.gouv.fr](mailto:pref-communication@somme.gouv.fr)



Préfet de la Somme



@Prefet80

51, rue de la République  
80 000 Amiens